

Fiche-action n°M4

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Intégrer la mobilité douce et l'écomobilité dans l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA »

Situation et justification :

Le développement des transports publics et la promotion de la mobilité douce (déplacements à pied et à vélo en particulier) constituent des éléments importants pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé publique avec des effets économiques positifs (diminution du nombre d'accidents et des coûts tant matériels qu'humains associés). Dans cette perspective, l'aménagement à venir de la Place de la Gare de Chêne-Bourg occupe une position centrale dans l'organisation future des déplacements dans la commune. Tout en étant conscients qu'il existe de nombreuses études au sujet de l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg, les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » souhaitent avancer quelques propositions complémentaires dans le but qu'une prise en compte adéquate des besoins de la mobilité douce soit assurée dans ce secteur.

(a) Dans le cadre des aménagements prévus, « *des voies vertes* » seront aménagées sur le tracé SNCF entre la Gare de Chêne-Bourg et les Communaux d'Ambilly (MICA) par le chemin des Mésanges. Ces voies constitueront l'ossature d'une desserte non motorisée et de la mobilité douce intercommunale. Comme écrit dans l'Avant-projet d'Urbaplan, le projet CEVA a une « double vocation de support de déplacement pour les modes doux et de couloir écologique »¹.

(b) Les projets futurs devraient contribuer à *équilibrer* les différentes fonctions et :

- favoriser la mobilité douce et la modération de la circulation,
- intégrer la circulation motorisée en évitant le stationnement des voitures en surface,
- renforcer le pôle des transports en commun,
- créer un lieu pour les activités commerciales et de loisirs (zone de rencontre).

(c) L'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA offre également des *potentialités* intéressantes pour promouvoir:

- une meilleure occupation du sol,
- les liaisons intercommunales et interrégionales.

Objectifs visés :

- Privilégier la mobilité douce et l'écomobilité dans le secteur de la gare de Chêne-Bourg.
- Eviter l'envahissement de la place de la Gare de Chêne-Bourg en surface par les voitures et les motos.
- Favoriser le transfert modal entre les différents modes de déplacement motorisés et non motorisés.
- Créer un *centre de mobilité*.

¹ Urbaplan, *Avant-projet pour consultation, Mobilité douce*, juillet 2006, Fiche thématique n° II – CEVA tranchée couverte des Eaux-Vives au Foron.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Les mesures envisagées sont *structurantes*, étant donné qu'elles favorisent le développement durable du quartier de la gare de Chêne-Bourg et des communes voisines sur les plans environnemental, social et économique.

Les mesures à prendre contribueront à :

- améliorer la qualité de l'air,
- améliorer la qualité de vie (réductions des pollutions atmosphériques telle que CO₂ et des nuisances phoniques),
- diminuer les coûts sociaux (externalités, qualité de vie et de santé),
- créer un espace de rencontre convivial.

Descriptif des actions:

• *Propositions d'améliorations en matière de mobilité :*

- Mettre en place un système d'accès "doux" à la Gare : favoriser l'accessibilité aisée des deux côtés (pas d'accès unique), à vélo, à pied et par les transports publics.
- Renforcer les liaisons ferroviaires intercommunales et interrégionales.

• *Proposition pour la réalisation d'un Centre de mobilité*

Plusieurs idées ont été avancées en vue de contribuer à la réflexion concernant *l'aménagement futur* du secteur la place de la Gare de Chêne-Bourg et les possibilités d'intégration de la mobilité douce dans son aménagement en relation avec le CEVA².

Une idée forte invite la Commune à envisager, dans le cadre de ses prérogatives, à réserver des locaux dans les nouveaux bâtiments qui seront construits dans le secteur de la Gare pour créer un *Centre de mobilité* qui pourra regrouper divers services, notamment :

- information et documentation (horaires, tarifs, vente d'abonnements)
- location, vente et entretien des vélos,
- vélo-station (couverte, gardée, sécurisée) qui offre diverses prestations (par exemple, vestiaires, douches, casiers)³,
- livraisons à domicile à vélo,
- vélo-taxis,
- bistrot-vélo,
- autopartage (base Mobility).

• *Mesures provisoires d'accompagnement :*

- (a) Dans l'attente de l'aménagement définitif de la place de la Gare liée à l'arrivée du CEVA, mettre en place des mesures légères et bon marché pour, le plus tôt possible, donner davantage de place aux usagers non-motorisés.
- (b) Durant la réalisation du chantier du CEVA qui durera entre 3 et 5 ans, mettre en place une liaison sur pneus depuis Annemasse jusqu'à la gare des Eaux-Vives.
- (c) Envisager de maintenir la liaison ferroviaire en fonction entre Annemasse et Chêne-Bourg le plus longtemps possible pendant les travaux du CEVA et promouvoir le transfert modal sur le tram et le bus vers le centre-ville.

² Les membres de l'Atelier ont même avancé l'idée ambitieuse de création d'un *Centre régional des Trois-Chêne* (sorte de vitrine du développement durable) où l'on regrouperait toutes les activités politico-administratives et les services aux habitants des trois communes et qui hébergera le futur Centre de mobilité . La surface libérée des locaux utilisés actuellement serait utilisée pour construire des bâtiments administratifs et commerciaux (cette idée est développée dans la fiche problématique de l'AFCB01).

³ www.velostation.ch, www.rent-a-bike.ch

• *Liens avec d'autres fiches-actions :*

La mise en place de ces actions devra se faire en prenant en considération les propositions et remarques faites dans les fiches-actions suivantes :

- AFCB01, M1: « Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg »
- AFCB01, M3 : « Revitaliser le projet « Espace-rue transfrontalier », qui propose de « transformer l'avenue F.-A. Grison en zone piétonne et de rendre la place de la Gare aux piétons (circulation tolérée) ».

Calendrier :

En fonction de l'avancement des travaux du CEVA et de la planification de l'aménagement de la place de la Gare de Chêne-Bourg.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal, Administration communale.

Partenaires et mode de participation :

Communes des Trois-Chêne et voisines, Etat de Genève (OCM), CFF, SNCF, associations concernées.

Budget :

Etabli par le(s) mandataire(s), un plan de financement devrait être élaboré (Etat, Confédération, communes).

Indicateurs de développement durable :

- Fréquentation du centre de mobilité.
- Nombre de personnes utilisant les prestations de la vélo-station.
- Utilisation de Mobility (chiffre d'affaires).
- Vente d'abonnements.

Suivi et amélioration continue :

- Suivi permanent de la gestion du projet (rapport annuel).
- Analyse des données dans le but d'améliorer les résultats.